

Département

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALDes
Alpes MaritimesArrondissement
De NiceCommune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Pour	14
Contre	0
Abstention	1

Délibération N°287

Demande de réévaluation de la subvention du département Pour le diagnostic sécurité/solidité de la Caserne et de ses annexes

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Séverine Canino, M. Jean-Pierre Priors.

Etait représentée : Mme Audrey Varro par Mme Michèle Barnoin

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°258 du 10 Août 2023 le Conseil Municipal a demandé une subvention au Conseil Départemental pour l'étude sécurité-solidité de la Caserne Crenant et de ses annexes.

Une aide de 52 000 Euros a déjà été accordée par le Département, sur la base d'un projet d'origine estimé à 65 000 Euros.

Il précise qu'à l'issue de la procédure de consultation pour le choix du prestataire, il s'est avéré que l'estimation de base avait été nettement sous-évaluée, compte-tenu de l'ampleur de ce patrimoine.

Après négociation avec 2 candidats en présence, un marché a été conclu avec la Sarl NDA, pour un montant de 84 030 € HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter la réévaluation de cette subvention, en raison de la hausse des dépenses prévues et lui soumet le nouveau plan de financement suivant :

	taux	EUROS TAXES	HORS TAXES
Coût estimatif de l'étude diagnostic		84 030.00	
Participation du Département	80 %	67 224.00	
Participation de la Commune	20%	16 806.00	

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

AR Prefecture

006-210600771-20240410-287-DE
Reçu le 18/04/2024

- Approuver le nouveau plan de financement de l'opération
- De solliciter la réévaluation de la subvention au Conseil Départemental

Fait à Lucéram, les jour, mois et an que susdits.

Le Président de séance

Michel Calmet



La Secrétaire de séance

Christiane Ricort



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.